


## Les Menus (Scolaire et Portage de repas)

LUNDI 22 AOÛT	MARDI 23 AOÛT	MERCREDI 24 AOÛT	JEUDI 25 AOÛT	VENDREDI 26 AOÛT	SAMEDI 27 AOÛT
Salade composée (12,9,1,7,10,3,6) Cervelas Obernois (7) et gratin dauphinois (9,1,7,10,3) Fromage (7) Biscuit de Commercy (8,1,7,3,6) et Cocktail de fruits au sirop	Rosette (8,7) Poulet (Ippécourt) et petits pois et carottes (9,7,6) Fromage (7) Biscuit de Commercy (8,1,7,3,6) et Crème dessert chocolat (7)	Salade composée (12,9,1,7,10,3,6) Bœuf bourguignon français bio (12,9,1,7,3) et purée (12,7) Fromage (7) Pâtisserie (12,5,8,1,7,3,6)	Œufs durs bio vinaigrette (Deuxnouds dvt Beauzée) (12,9,1,7,10,3,6) Saucisse fraîche (Auberge du Colombier) (12,10,3) et lentilles bio (GAEC des terres froides) (7) Fromage (7) Biscuit de Commercy (8,1,7,3,6) et compote de saizerais « Saveurs fruitières d'antan »	Pâté de foie (7,3) Filet de colin sauce crème (12,9,2,1,7,14,3,4) et épinards à la crème (7) Fromage (7) Fruit de saison	Sardines à l'huile (4)  Tomates farcies (12,9,1,7,10,3) et riz au beurre (7) Fromage (7) Pâtisserie (12,5,8,1,7,3,6)

L'Europe oblige les restaurants et commerces de bouche à informer leurs clients sur les 14 allergènes courants présents dans les aliments.

Ci-joint, la liste des allergènes. Chaque numéro correspond à un allergène.

Lors de la distribution des menus, ces derniers seront inscrits en face de chaque plat proposé.

N°	Liste des allergènes	Exclusions
1	<b>Céréales contenant du gluten</b> (blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybridées) et produits à base de ces céréales	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sirops de glucose à base de blé, y compris le dextrose</li> <li>▪ Maltodextrines à base de blé</li> <li>▪ Sirops de glucose à base d'orge</li> <li>▪ Céréales utilisées pour la fabrication de distillats ou d'alcool éthylique d'origine agricole pour les boissons spiritueuses et d'autres boissons alcooliques.</li> </ul>
2	<b>Crustacés</b> et produits à base de crustacés	
3	<b>Œufs</b> et produits à base d'œufs	
4	<b>Poissons</b> et produits à base de poissons	Gélatine de poisson utilisée comme support pour les préparations de vitamines ou de caroténoïdes ou ichtyocolle utilisée comme agent de clarification dans la bière et le vin
5	<b>Arachides</b> et produits à base d'arachides	
6	<b>Soja</b> et produits à base de soja	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Huile et la graisse de soja entièrement raffinées</li> <li>▪ Tocophérols mixtes naturels</li> <li>▪ Phytostérols et esters de phytostérol dérivés d'huiles végétales de soja</li> <li>▪ Ester de stanol végétal produit à partir de stérols dérivés d'huiles végétales de soja</li> </ul>
7	<b>Lait</b> et produits à base de lait (y compris de lactose)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Lactosérum utilisé pour la fabrication de distillats ou alcool éthylique d'origine agricole pour les boissons spiritueuses et d'autres boissons alcooliques</li> <li>▪ Lactitol</li> </ul>
8	<b>Fruits à coques</b> (amandes, noisettes, noix, noix de : cajou, pécan, macadamia, du Brésil, du Queensland, pistaches et produits à base de ces fruits)	Fruits à coque utilisés pour la fabrication de distillats ou d'alcool éthylique d'origine agricole pour les boissons spiritueuses et d'autres boissons alcooliques.
9	<b>Céleri</b> et produits à base de céleri	
10	<b>Moutarde</b> et produits à base de moutarde	
11	<b>Graines de sésame</b> et produits à base de graines de sésame	
12	<b>Anhydride sulfureux et sulfites en concentration de plus de 10 mg/kg ou 10 mg/l</b> (exprimés en SO <sub>2</sub> )	
13	<b>Lupin</b> et produits à base de lupin	
14	<b>Mollusques</b> et produits à base de mollusques	